

ARNAUD MONTEBOURG MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 7 août 2014 N° 244

Arnaud MONTEBOURG, ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique, salue la promulgation de la loi pour accélérer le déploiement du réseau national de bornes de recharge pour véhicules électriques

Arnaud MONTEBOURG, ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique, se félicite de la promulgation de la loi simplifiant le déploiement des bornes de recharge pour les voitures électriques ce mercredi 6 juillet au Journal Officiel.

Cette loi permet d'exonérer de redevance l'opérateur (l'Etat ou une société privée) qui implantera des bornes de recharges électriques dans le cadre d'un projet de dimension nationale : jusqu'à présent, seules les communes étaient responsables de l'installation de ces réseaux d'infrastructures.

Arnaud MONTEBOURG salue ce nouveau pas vers l'électromobilité pour tous alors que l'objectif de la France est d'atteindre l'installation d'une prise tous les 60 kilomètres : il indique que les projets seront présentés avant la fin de l'année.

Le ministre souligne la rapidité du processus législatif pour cette priorité du gouvernement : la première lecture de la loi a eu lieu le 6 mai, et son adoption au Parlement a été votée le 23 juillet dernier.

Contacts presse:

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG: 01 53 18 45 13 - sec.merpn-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Marianne ZALC-MULLER

Sibeth NDIAYE

